Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_23-DE

2025-23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8
présents : 5
votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq
Le quatre avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2025

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET DE CONVENTION DE GESTION SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT M49

Madame Le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances qui informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par l'inspectrice principale des finances publiques en poste à QUISSAC et que le compte de gestion (Convention de gestion – Service Eau et Assainissement M49) établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune (Convention de gestion – Service Eau et Assainissement M49).

Monsieur Fabien ARJAILLES précise que l'inspectrice principale des finances publiques a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er Juin comme la loi lui en fait obligation

.../...

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_23-DE

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion de l'inspectrice principale des finances publiques, Monsieur Fabien ARJAILLES demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Fabien ARJAILLES, délégué aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ ADOPTE le compte de gestion (Convention de gestion – Service Eau et Assainissement M49) de l'inspectrice principale des finances publiques pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du maire pour le même exercice. (Convention de gestion Service Eau et Assainissement M49).

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la préfecture, le 10/04/2025
⇨ Reçu par la préfecture, le 10 AVR. 2025
⇨ Retour en Mairie, le 10 AVR. 2025
⇨ Affiché le 10 AVR. 2025

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2024

L303 - CC E-ASSC SC-SAUVEUR-CAMPREDU

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES		70 526,30	70 526,30
Prévisions budgétaires totales (a)		66 403,19	66 403,19
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)		66 403,19	66 403,19
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES		70 526,30	70 526,30
Autorisations budgétaires totales (e)		67 257,51	67 257,51
Mandats émis (f)		854,30	854,30
Annulations de mandats (g)		66 403,21	66 403,21
Dépenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,02	0,02
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 030-213002975-20250404-2025_23-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2024

1503 - CC E-ASSE ST-SAUVEUR-CAMPREDO

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CC E-ASSE ST-SAUVEUR-CAMPREDO					
Investissement			-0,02		106,28
Fonctionnement	106,30		-0,02		106,28
Sous-Total	106,30		-0,02		106,28
TOTAL III	106,30		-0,02		106,28
TOTAL I + II + III	106,30				

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 030-213002975-20250404-2025_23-DE